

Injonction de payer executoire

| Par maskael |
|---|
| bonjour, suite à un jugement de 2006, j ai une injonction de payer executoire auprès du creditxxxxxx, depuis tout les mois je paie à une societe de recouvrement 50 euros. je voudrais savoir si le taux contractuel du jugement est toujours en vigueur en 2023. |
| Par yapasdequoi |
| Bonjour, Quel taux contractuel ? Le jugement précise le taux des intérêts à appliquer et si une actualisation est prévue. Selon le montant à rembourser, avez vous vérifié à quelle date vous aurez terminé de rembourser ? |
| Par isernon |
| bonjour, |
| la société de recouvrement est-elle votre créancier ? |
| salutations |